

**SESSION 2018****Concours de recrutement des personnels de direction**

**Epreuve écrite d'admissibilité** : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

**Durée : 4 heures**  
**Coefficient : 1**

Ce sujet contient 19 pages numérotées de 1 à 19, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, signalez-le très lisiblement sur votre copie, proposez la correction et poursuivez l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***

**NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS  
POUR REMPLIR L'EN-TETE DES COPIES D'EPREUVE**

**SESSION 2018**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION**

**Epreuve du mercredi 17 janvier 2018**

**Libellé concours :** Concours de recrutement des personnels de direction

Concours	Section/option	Epreuve	Matière															
<table border="1"><tr><td>D</td><td>C</td><td>I</td></tr></table>	D	C	I	<table border="1"><tr><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td><td>N</td></tr></table>	0	0	1	0	N	<table border="1"><tr><td>1</td><td>0</td><td>1</td></tr></table>	1	0	1	<table border="1"><tr><td>2</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td></tr></table>	2	5	4	3
D	C	I																
0	0	1	0	N														
1	0	1																
2	5	4	3															

**Libellé épreuve/matière :** Epreuve écrite 2018





**SUJET**

Vous prenez vos fonctions de chef d'établissement au collège X à la rentrée 2017. Implanté dans un quartier relevant de la politique de la ville, il appartient à un réseau d'éducation prioritaire (REP +). Il est situé à la périphérie d'une ville de 50 000 habitants où trois autres établissements publics et deux établissements privés scolarisent des collégiens.

Le collège X accueille une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de 53 élèves et dispose d'une section sportive en gymnastique acrobatique qui accueille 46 élèves. Construit en 1967, le collège n'a jamais bénéficié de réhabilitation lourde. Depuis plusieurs années, l'établissement rencontre des difficultés de recrutement. La reconstruction de l'établissement doit permettre d'enrayer la baisse continue des effectifs par un changement radical d'image. Le collège est réaffirmé dans son rôle d'équipement majeur et moteur du quartier, avec sa future entrée sur la place considérée comme le cœur d'un secteur dont l'attractivité devrait être augmentée grâce à la présence du centre culturel et de commerces. L'Agence Nationale du Renouvellement Urbain a programmé les études pour la reconstruction du collège en 2018. L'Education nationale doit proposer un projet éducatif qui s'articule avec la nouvelle définition du quartier.

**1. Dans ce contexte, vous souhaitez présenter au conseil pédagogique une première version de projet éducatif pour le collège en vue de mener à bien la reconquête de l'attractivité de l'établissement et de mieux assurer la réussite des élèves. En vous référant à l'analyse des documents et à vos connaissances, vous rédigez un argumentaire de présentation de ce projet, en quatre pages maximum.**

**2. Afin de nouer le dialogue avec les parents d'élèves de CM2 des écoles du réseau, vous rédigez à leur attention un courrier de deux pages au plus. Vous leur expliquez les principales actions que le collège mènera, en lien avec le renouveau du quartier, pour sécuriser, dès l'an prochain, le parcours de réussite de leurs enfants dans cet établissement.**

*Conformément au principe d'anonymat du concours, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, paraphe, origine (académie ou établissement d'exercice). Dans la rédaction du courrier qui vous est demandée, en lieu et place d'une signature, vous utiliserez le terme « signé ».*

## Composition du dossier

Document 1 : Données de l'établissement, fiches APAE.....	p. 3
Document 2 : Répartition des CSP des quatre collèges publics de la ville.....	p. 7
Document 3 : Plan du futur quartier.....	p. 8
Document 4 : Article de journal local à propos d'une réunion publique sur l'avenir du collège.....	p. 9
Document 5 : Article de journal local à propos du centre culturel.....	p.10
Document 6 : Extrait du référentiel pour l'éducation prioritaire.....	p. 11
Document 7 : Compte rendu du comité de pilotage REP + .....	p. 13
Document 8 : Article d'Olivier David, <i>Inégalités scolaires, éducatives, territoriales</i> in Observatoire des Politiques locales d'Education et de la Réussite Educative.....	p. 15
Document 9 : Extrait du rapport des inspections générales sur <i>La contribution</i> <i>de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves</i> .....	p. 16
Document 10 : Extrait de l'article <i>Le numérique est-il une chance</i> <i>pour l'éducation prioritaire ?</i> .....	p. 18

**DOCUMENT 1 – Données de l'établissement APAE – Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements. Année scolaire 2016 – 2017**

Les tableaux avec la mention « éducation prioritaire » comparent l'établissement à l'ensemble des établissements en éducation prioritaire.

**Population scolaire**

**Effectifs d'élèves**

Effectifs d'élèves de niveau collège	2014	2015	2016
6EME	72	61	66
5EME	74	68	62
4EME	89	76	67
3EME	93	88	71
Total niveau collège	328	293	266

Effectifs d'élèves de l'enseignement adapté	2014	2015	2016
6EME SEGPA	14	10	9
5EME SEGPA	17	14	11
4EME SEGPA	14	18	16
3EME SEGPA	14	17	17
Total enseignement adapté	59	59	53

Présence de sections linguistiques et sportives 2016 - 2017	Nombre d'élèves
Section Sportive	46

**Caractéristiques des élèves**

<i>Public + Privé</i>				
Distribution par PCS regroupées		2014	2015	2016
Cadres supérieurs et enseignants	Etab	1,6	1,1	1,3
	Acad	17,2	17,3	17,7
	France	22,3	22,5	22,6
Cadres moyens	Etab	1,3	1,7	0,3
	Acad	12,1	12,1	12,0
	France	12,4	12,4	12,4
Employés, artisans, commerçants, agriculteurs	Etab	7,2	7,7	8,8
	Acad	21,4	21,4	21,4
	France	26,7	26,5	26,4
Ouvriers et inactifs	Etab	84,8	86,1	86,2
	Acad	45,8	45,6	45,5
	France	35,3	35,4	35,5
Non renseignée	Etab	5,2	3,4	3,4
	Acad	3,6	3,5	3,4
	France	3,3	3,3	3,1

<b>Education prioritaire</b>		
Distribution par PCS regroupées - 2016 - 2017	Etab	France
Cadres supérieurs et enseignants	1,3	6,6
Cadres moyens	0,3	7,5
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	8,8	21,2
Ouvriers et inactifs	86,2	59,4
Non renseignée	3,4	5,3

Pourcentage d'élèves résidant en quartier prioritaire		
% d'élèves	Etab	Acad
	53,8	10,75

Public + Privé				
Répartition des élèves de niveau collège par taux de bourse		2014	2015	2016
Taux 1	Etab	27,9	19,3	16,9
	France	11,2	11,1	11,0
Taux 2	Etab	11,9	15,6	15,4
	France	6,4	6,5	6,5
Taux 3	Etab	22,2	22,7	29,8
	France	7,6	8,1	8,4
Ensemble	Etab	62,0	57,7	62,1
	France	25,2	25,6	25,7

Public + Privé				
Répartition des élèves selon le régime scolaire		2014	2015	2016
Externes	Etab	86,8	94,0	100
	Acad	38,9	38,4	38,3
	France	29,0	28,9	29,0
Demi-pensionnaires	Etab	13,2	6,0	0
	Acad	60,4	60,8	61,1
	France	70,3	70,5	70,4

### Offre linguistique

Pourcentage d'élèves en 6ème par langue vivante		2014	2015	2016
Anglais	Etab	100	100	100
	France	85,1	85,2	87,6

Public + Privé				
Pourcentage d'élèves en 4ème par LV2		2014	2015	2016
Espagnol	Etab	62,9	59,2	83,6
	France	74,3	74,0	74,1
Italien	Etab	37,1	40,8	16,4
	France	5,5	5,4	5,4

Public + Privé				
Pourcentage d'élèves pratiquant le latin ou le grec		2014	2015	2016
Latin en 5ème	Etab	16,2	14,7	8,1
	France	19,3	19,5	18,5

### Difficultés scolaires

Public + Privé				
Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 6ème		2014	2015	2016
% d'élèves en retard	Etab	19,7	21,3	19,7
	France	10,5	9,8	9,1

Education prioritaire			
Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 6ème -- 2016 - 2017			
pour l'établissement			19,7
pour la France EP			16,2

## Personnels et moyens

### Personnels

Même secteur					
Pourcentage d'ETP des personnels enseignants		2013	2014	2015	2016
Agrégés	Etab	4,9	2,7	0,0	1,0
	France	5,1	5,2	5,1	5,1
Certifiés, PEPS	Etab	74,4	75,4	81,4	77,3
	France	81,6	82,5	82,5	82,3
PLP	Etab	4,9	5,4	2,6	2,9
	France	1,5	1,5	1,5	1,4
Autres titulaires	Etab	9,7	10,7	10,3	11,8
	France	6,3	5,9	5,7	5,5
Non- titulaires	Etab	6,1	5,8	5,7	7,1
	France	5,5	4,9	5,2	5,7

Education prioritaire			
Ancienneté des enseignants dans le poste (en 4 classes) onglet EP		2015	2016
Moins de 2 ans	Etab	47,7	48,7
	France	44,0	44,7
De 2 à 5 ans	Etab	31,8	20,5
	France	17,2	16,6
De 5 à 8 ans	Etab	13,6	12,8
	France	15,5	15,0
Plus de 8 ans	Etab	6,8	17,9
	France	23,3	23,7

## Moyens de fonctionnement

Même secteur				
Nombre d'élèves par division (E/D)		2014	2015	2016
E/D - Niveau collège	Etab	20,5	18,3	18,4
	France	24,8	24,9	24,9
E/D SEGPA	Etab	14,8	14,8	15,0
	France	13,5	13,3	13,2

Education Prioritaire				
Nombre d'élèves par structure (E/S) - onglet EP		2015	2016	
Nombre d'élèves par structure (E/S)	Etab	17,8	17,2	
	France	21,5	21,3	

Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève (H/E)		2014	2015	2016
H/E - Niveau collège	Etab	1,66	1,71	1,62
	France	1,18	1,18	1,19
H/E SEGPA	Etab	2,24	2,25	2,16
	France	2,32	2,35	2,19

Nombre d'élèves par ordinateur - juin 2017		Même secteur		
	Etab	Dépt	Acad	France
E/O	2,7	3,2	3,1	3,6

## Performance

### Parcours

Public + Privé					
Synthèse des taux de passage post-3ème		2013	2014	2015	2016
Redoublement	Etab	2,8	5,4	3,2	0
	France	3,4	3,4	3,0	2,1
2nde GT	Etab	27,4	41,4	26,9	44,3
	France	62,2	63,0	64,3	65,6
2nde PRO	Etab	41,5	32,4	34,4	33,0
	France	20,1	20,0	19,4	19,4
CAP	Etab	15,1	10,8	16,1	15,9
	France	4,1	4,0	3,8	3,7
Agriculture	Etab		0	2,2	1,1
	France		3,4	3,4	3,4
Apprentissage	Etab		0	0	nd
	France		2,1	2,0	nd
Autres situations	Etab	13,2	9,9	17,2	nd
	France	10,2	4,1	4,1	nd

### Indicateurs de Valeur Ajoutée des Collèges (IVAC)

Taux d'accès de la 6ème vers la 3ème et valeurs ajoutées	2013	2014	2015	2016
Taux d'accès brut	65	88	78	74
Valeur ajoutée / Académie	-11	+15	+4	-2
Valeur ajoutée / France	-10	+16	+4	-1

Note moyenne à l'écrit au DNB et valeurs ajoutées	2013	2014	2015	2016
Note moyenne à l'écrit	6,4	7,1	6,2	7,5
Valeur ajoutée / Académie	-1,8	-1,9	-3,2	-2,1
Valeur ajoutée / France	-2,2	-2,1	-3,4	-2,1

Taux de réussite au DNB et valeurs ajoutées	2013	2014	2015	2016
Taux de réussite brut	60	75	66	75
Valeur ajoutée / Académie	-16	-3	-13	-5
Valeur ajoutée / France	-16	-2	-11	-5

Taux d'accès de la 3ème au DNB et valeurs ajoutées	2013	2014	2015	2016
Taux d'accès brut	39	62	48	60
Valeur ajoutée / Académie	-27	-4	-15	-9
Valeur ajoutée / France	-28	-2	-13	-6

## Résultats

<i>Public + Privé</i>			
Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus en 3ème pour l'établissement	2014	2015	2016
pour l'établissement	44,1	25,0	25,4
pour la France	17,9	17,0	15,0

<i>Public + Privé</i>			
Note moyenne en contrôle continu au DNB	2014	2015	2016
Note moyenne en contrôle continu	10,6	10,9	11,9
Note moyenne académique	12,6	13,0	13,2
Note moyenne France	12,8	13,0	13,2

<b>Education Prioritaire</b>			
Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT		2015	2016
1 <sup>ère</sup> Scientifique	Etab	10,9	20,0
	France	24,9	25,9
1 <sup>ère</sup> Littéraire	Etab	8,7	16,0
	France	9,6	9,1
1 <sup>ère</sup> Economique et Sociale	Etab	15,2	4,0
	France	17,2	18,0
1 <sup>ère</sup> ST2S ou STG ou BT Services	Etab	8,7	12,0
	France	21,0	23,4
1 <sup>ère</sup> STL,STI2D, STD2A, BTProduction	Etab	8,7	12,0
	France	8,2	9,1
1 <sup>ère</sup> BTN Spécifique	Etab	0,0	0,0
	France	0,3	0,3
2nde Pro	Etab	10,9	8,0
	France	2,0	1,7
CAP	Etab	0,0	0,0
	France	0,2	0,2
1 <sup>ère</sup> Pro	Etab	0,2	0,1
	France	3,4	3,6
Redoublement	Etab	19,6	8,0
	France	10,7	5,9
Autres situations	Etab	2,2	8,0
	France	2,6	2,7
Total	Etab	100,0	100,0

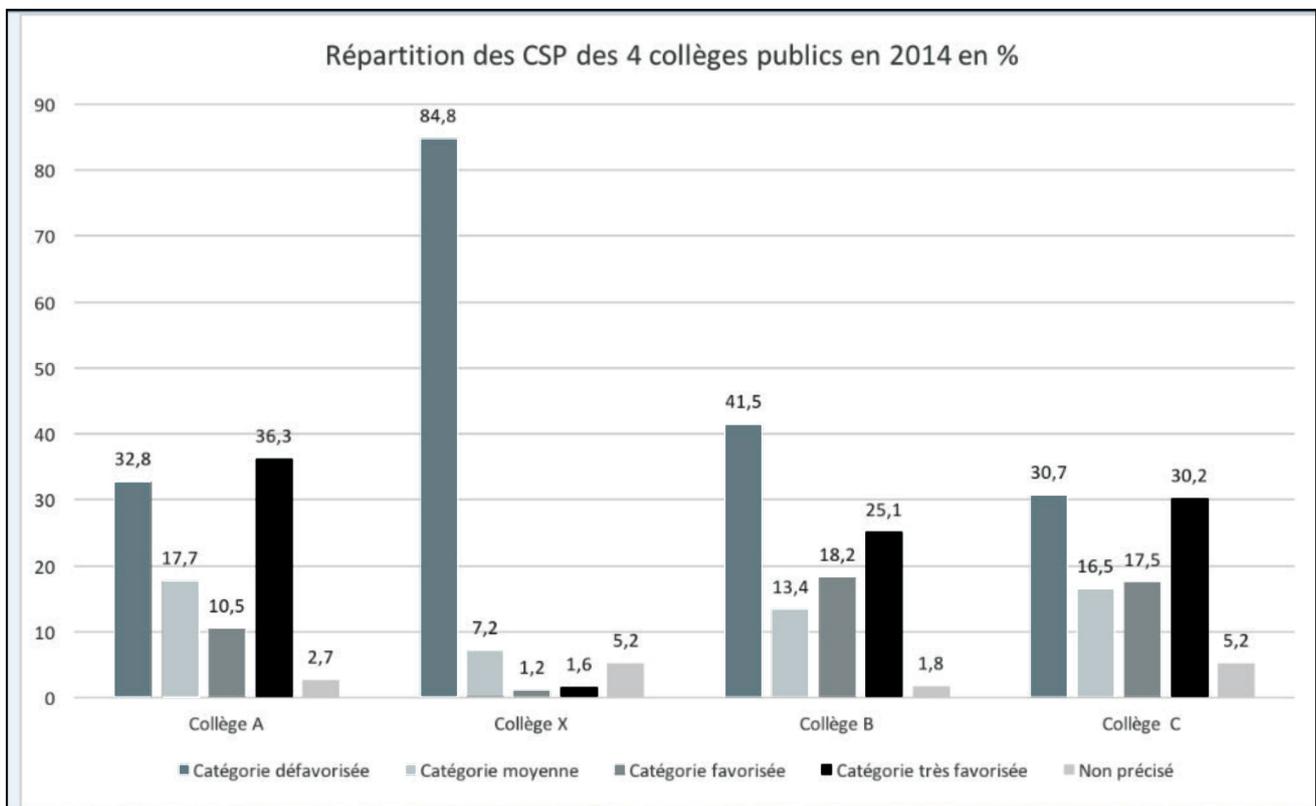
<b>Education Prioritaire</b>			
Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde Pro - onglet EP		2015	2016
TER BEP	Etab	0,0	0,0
	France	0,0	0,0
1 <sup>ère</sup> Pro	Etab	69,2	75,8
	France	80,4	81,5
2ème année de CAP	Etab	5,1	0,0
	France	1,4	1,4
Redoublement	Etab	10,3	12,1
	France	5,1	4,2
Autres situations	Etab	15,4	12,1
	France	13,0	12,8
Total	Etab	100,0	100,0

## Vie scolaire et attractivité

Même secteur				
Taux de demandes de départs / nb de titulaires	2013	2014	2015	2016
pour l'établissement	48,6	35,3	41,2	29,0
pour l'académie	12,9	13,8	15,6	12,9
pour la France	16,3	16,6	17,5	16,7

Nombre de conseils de discipline avec exclusion définitive				
	2013	2014	2015	2016
Etablissement	10	11	9	12

## DOCUMENT 2 : Répartition des CSP des 4 collèges publics de la ville

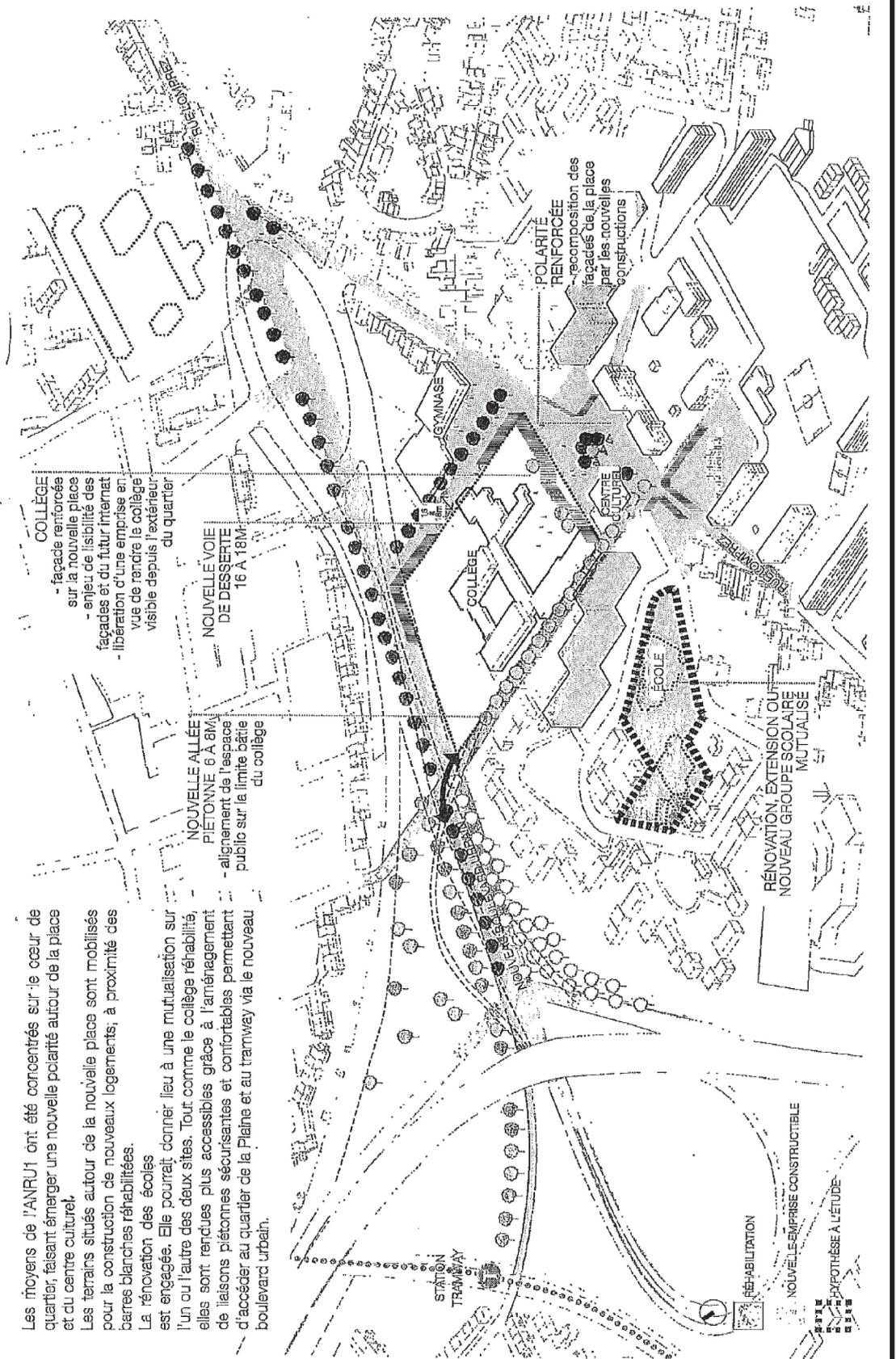


**CONFORTER LA DYNAMIQUE AUTOUR DE LA NOUVELLE PLACE, TRANSFORMER LES EQUIPEMENTS, ANCRER DANS LE QUARTIER UN COLLEGE REHABILITE**

Les moyens de l'ANRU ont été concentrés sur le cœur de quartier, faisant émerger une nouvelle polarité autour de la place et du centre culturel.

Les terrains situés autour de la nouvelle place sont mobilisés pour la construction de nouveaux logements; à proximité des barres blanches réhabilitées.

La rénovation des écoles est engagée. Elle pourrait donner lieu à une mutualisation sur l'un ou l'autre des deux sites. Tout comme le collège réhabilité, elles sont rendues plus accessibles grâce à l'aménagement de liaisons piétonnes sécurisantes et confortables permettant d'accéder au quartier de la Plaine et au tramway via le nouveau boulevard urbain.



## DOCUMENT 4 : Article de journal local à propos d'une réunion publique

*Édition du quotidien local du 26/06/2017*

### L'AVENIR DU COLLEGE X PRÉSENTÉ LORS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE, MERCREDI 28 JUIN

Le collège X va être reconstruit et accueillir un internat de réussite scolaire et éducative. Les habitants du quartier et de la ville, soucieux de découvrir le projet, sont invités à une réunion publique ce mercredi 28 juin, à 18h, dans les locaux du collège.

- **LA VISITE DES ELUS**

En mai 2016, le vice-président du conseil départemental était venu visiter le collège. Il était accompagné de Mme Y et de M. Z, conseillers municipaux en charge de l'éducation.

Le collège X, construit en 1967, a bien failli disparaître de la carte scolaire. Mais grâce à la ténacité des élus (passés et actuels) et de sa principale, ardents

défenseurs de son maintien et de sa reconstruction, **le collège qui n'a pas bénéficié de réhabilitation lourde ces dernières années va être complètement transformé**. Et mieux, il va accueillir un internat d'excellence de réussite scolaire et éducative de 40 lits. Il sera aussi labellisé « collège ambition numérique ».

**« Nous voulons positionner le collège comme un équipement majeur du quartier et lui donner une ambition numérique liée aux réalités du territoire »**

Lors de la réunion publique qui sera organisée mercredi, au collège, en présence de la directrice académique adjointe des services de l'Education nationale, du vice-président du conseil départemental en charge de l'éducation et des collèges, de conseillers départementaux, le projet sera présenté dans ses grandes lignes. De son côté, l'équipe éducative dévoilera le projet éducatif et notamment le collège numérique d'excellence en lien évidemment avec les écoles de la serre numérique. « *Nous voulons positionner le collège comme un équipement majeur du quartier et lui donner une ambition*

*numérique liée aux réalités du territoire* », note l'adjointe au maire.

L'intégration du collège dans le quartier a aussi été travaillée avec la métropole. Le quartier est en effet dans le périmètre ANRU et c'est d'ailleurs une première, le Département qui va financer la reconstruction bénéficiera de crédits ANRU pour ce vaste chantier dont l'enveloppe budgétaire n'a pas encore été définie. « Les concours doivent être lancés » ajoute le conseiller départemental. Les travaux pourraient débuter en 2018 pour une ouverture prévue (mais c'est loin d'être calé) en 2020.

Par VB, publié le 26 juin 2017

## DOCUMENT 5 : Article de journal local à propos du centre culturel

*Edition du quotidien local du 11/12/2016*

### LE CENTRE CULTUREL, UN PROJET CONCU POUR ET AVEC LES HABITANTS

Depuis quatre ans, le quartier poursuit sa mutation dans le cadre d'un vaste programme de requalification mené avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

- La culture toujours plus proche des habitants de la ville.

La ville a souhaité **poursuivre son action volontariste pour rendre la culture toujours plus proche des habitants** en positionnant au cœur du quartier, comme pour mieux appuyer le changement, un nouveau centre culturel. Dès le début des travaux, la ville a eu à cœur d'associer les

habitants du quartier dans toutes les étapes de ce projet d'envergure et ce dans une logique de proximité. Un conseil citoyen, composé d'habitants, de commerçants et d'intervenants locaux, est ainsi né en juin 2015. **C'est ce même comité participatif qui a choisi le nom de cette structure contemporaine.**

Aujourd'hui, l'aventure humaine de ce projet passionnant prend vie et cet édifice remarquable par son architecture a déjà trouvé sa place dans la vie du quartier, des quartiers devrait-on dire, car le centre culturel est placé à la croisée des chemins entre trois quartiers en cours de rénovation.

**Loin d'une bibliothèque classique, ce tout nouveau centre culturel constitue l'un des équipements publics majeurs d'un quartier en pleine mutation.**

Il a ouvert ses portes le 18 Octobre 2016 après plus d'un an de travaux assurés par le groupement BSA architectes/DLM Ingénierie.

#### QUELQUES CHIFFRES :

- 1 médiathèque
- 1 studio de danse
- 1 espace informatique et 1 pôle vidéo
- Retour de livres 7/7j et 24/24h
- 25 000 ebooks en ligne
- 3 200 films VOD
- 300 titres de presse
- Jeux vidéo, postes informatiques, accès wifi ...

#### INVESTISSEMENT :

**2,5 MILLIONS d'euros dont**

- 900 000 € apportés par la Région
- 450 000 € par le Département
- 220 000 € par l'ANRU

AVANT-PROPOS

## Six priorités pour les réseaux d'éducation prioritaire

L'expérience des réseaux – que les assises de l'automne 2013 ont permis de rassembler –, l'expertise des personnels, les apports de la recherche, les constats et analyses des inspections générales constituent un savoir acquis et partagé sur les leviers d'efficacité en éducation prioritaire. L'ambition du référentiel de l'éducation prioritaire est d'offrir un cadre structurant à l'ensemble des acteurs. Proposé sous forme de principes d'actions pédagogiques et éducatives, il permet aux équipes d'exercer pleinement leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

Ce référentiel prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs de l'éducation prioritaire doivent contribuer collectivement à la mise en œuvre des principes proposés dans une complémentarité féconde entre les différents professionnels.

Le référentiel de l'éducation prioritaire est un document que nous voulons vivant et évolutif. À chacun des items qui le composent seront associées des ressources nourries des apports des académies. Une mutualisation continue des pratiques à l'œuvre sera entretenue et visible sur le site national dédié à l'éducation prioritaire. Cette dynamique fait également de ce document une référence pour l'animation et le pilotage local, académique et national.



# Sommaire

- PAGE 3** Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- PAGE 6** Conforter une école bienveillante et exigeante
- PAGE 9** Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- PAGE 11** Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- PAGE 13** Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- PAGE 15** Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

## **DOCUMENT 7 : Compte rendu de la réunion du comité de pilotage REP + tenue le vendredi 6 janvier 2017**

### **Présents :**

Mme l'IA-IPR référente du REP+, Mme l'IEN, Mme la principale du collège, M. l'IEN de la circonscription, Mmes les directrices des écoles maternelles, Mmes les directrices des écoles primaires, M. l'enseignant du collège, Mmes les représentantes des parents d'élèves, Mme la représentante de l'université populaire de parents, M. le directeur du centre culturel, Mme la directrice de la Compagnie théâtrale, M l'agent de développement de la Mairie, Mme la directrice à l'éducation de la Mairie, M. l'adjoint au maire, Mme la coordonnatrice de REP+.

### **Présentation du contrat d'objectifs du réseau**

Ce contrat est effectif entre 2015 et 2019, signé entre le réseau et monsieur le Recteur. Il pose un diagnostic pour élaborer des axes d'amélioration avec des objectifs à atteindre, en lien avec le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il est un outil réflexif, rédigé par les membres pilotes du réseau. Les directrices d'école, en fonction de leurs disponibilités, ont été associées à son élaboration.

Trois axes de travail sont retenus :

1. **La maîtrise des langages**, visant à travailler l'oral et sa relation avec l'écrit dans le but d'améliorer le taux de validation des compétences du socle et d'engager des progressions et un parcours culturel commun.
2. **La fluidité des parcours, apprendre à son rythme**, ayant pour but, dans le cadre de la continuité écoles-collège, d'explicitier et de personnaliser le parcours de l'élève, les objectifs de travail, les modalités d'évaluation.
3. **La collaboration et l'engagement**. Cet axe a pour objectif de travailler la collaboration sur plusieurs niveaux. Il est nécessaire de favoriser la collaboration entre élèves, de motiver leur implication, de favoriser des confrontations et des initiatives. La collaboration entre les équipes du réseau doit également davantage s'étoffer en continuant d'observer des pratiques engagées et en partageant des temps de formation communs. Enfin, la collaboration entre les équipes et les familles doit continuer de se développer, en s'appuyant sur les partenaires de l'école.

Afin d'avancer selon ces axes de travail, le réseau dispose des dispositifs de l'éducation prioritaire : l'accueil des moins de trois ans, le « Plus de maîtres que de classes », et l'accompagnement à la scolarité des élèves de 6<sup>ème</sup>, mais également des instances telles que le conseil école-collège et le comité de pilotage, les temps de concertation et de formation. De nombreuses actions existent déjà au sein du réseau entre les écoles et le collège et participent à faire vivre le réseau en référence au contrat d'objectifs.

### **Lettre de mission de la coordonnatrice**

Une enseignante du réseau est déchargée de cours à mi-temps pour être l'interface entre les différents acteurs du réseau. Une lettre de mission est cadrée, sous la responsabilité conjointe de la principale et des IEN. Cette mission s'articule principalement autour des trois priorités suivantes :

1. mettre les apprentissages des élèves au cœur du contrat de réseau ;
2. rendre opérant le contrat de réseau ;
3. renforcer les partenariats dans le réseau.

La coordonnatrice circule entre les écoles et le collège selon un planning établi en amont. Elle élabore le planning des concertations, organise, avec la formatrice REP+, le contenu des formations et participe à la réécriture du contrat d'objectifs, rédige les différents compte rendus des instances du réseau.

### **Point sur les actions**

Diverses actions entre les écoles et le collège existent depuis de nombreuses années, en référence aux axes du contrat de réseau. A ce jour, les différentes actions sont : lecture de contes par les élèves de 6<sup>ème</sup> aux élèves de CM2, participation des élèves de CM2 au cross du collège, time-line pour favoriser le travail de groupe entre élèves du cycle 3 autour de la construction d'une frise chronologique historique. Des évaluations sont à mener de manière plus systématique.

Ces actions ont plusieurs avantages : celui de lier les équipes, de construire un travail concret, de s'inscrire et de s'investir dans un projet, de favoriser le plaisir des apprentissages et de l'effort, d'apprendre à s'adapter aux autres.

### **Moyens du réseau**

La présence de l'assistante pédagogique est un moyen REP+ utilisé en élémentaire et au collège avec les crédits de l'établissement.

Il n'y a pas d'initiation à une autre langue vivante que l'anglais au sein du réseau, mais ce dispositif pourrait apparaître l'année prochaine avec des modalités à définir (3h d'initiation par semaine dans les écoles du réseau).

Il n'y a pas de moyens particuliers alloués aux professeurs du collège.

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est ciblé sur le cycle 2. Dans le cadre du réseau, il représente environ un poste pour une douzaine de classes pour chaque groupe scolaire, ce qui semble être insuffisant.

### **Partenariats**

L'objectif des partenariats est de travailler ensemble pour favoriser l'action pédagogique en faveur des élèves.

La **Compagnie théâtrale** entreprend un questionnement sur les identités et la diversité, une réflexion sur l'injustice et la discrimination. Des ateliers partent des questionnements et de l'engagement des élèves pour activer le changement par l'action avec des media artistiques.

Un groupe de travail est mené avec tous les partenaires du quartier sur la **parentalité** et répond à un véritable besoin. Une action cohérente est à mener sur le territoire.

Le **Centre culturel** entrevoit de conduire des projets de création artistique au sein du quartier et travaillera avec les différents établissements scolaires. Des subventions à la DRAC seront demandées.

Un projet commun concernant le cycle 3 du réseau est établi dans le cadre du temps périscolaire sur les fondements du contrat éducatif local avec la contribution du centre social.

**L'AFEV** est toujours un partenaire du réseau.

L'association **Entreprendre pour Apprendre** a pris contact avec le réseau, pour signaler la possibilité de créer une mini-entreprise avec un groupe d'élèves, permettant de développer les compétences en autonomie et favoriser l'estime de soi.

Le prochain comité de pilotage du REP+ aura lieu le vendredi 19 mai 2017
--

**DOCUMENT 8 : Article *Inégalités scolaires, éducatives, territoriales* - Olivier David, in  
Observatoire des Politiques locales d'Education et de la Réussite Educative.**

**Inégalités scolaires, éducatives, territoriales**

Les parcours éducatifs des enfants et des jeunes ne peuvent être appréhendés sans prendre en compte la qualité de leur environnement éducatif. La notion d'environnement est alors entendue dans un sens très large, englobant à la fois les éléments naturels, bâtis et matériels du cadre de vie, les caractéristiques du voisinage mais aussi l'ensemble des relations que les enfants et les jeunes y déploient, et les interactions entre tous ces éléments. Les individus agissent en fonction des rapports qu'ils construisent avec autrui, des services et des ressources qu'ils trouvent dans leur espace de vie, tout cela étant lié aux perceptions individuelles et collectives de la qualité même de ces ressources. Ces dimensions sont donc incontournables dans la compréhension des parcours éducatifs des enfants et des jeunes.

Dans cette perspective, l'éducation des enfants et des jeunes dépend concrètement de leur environnement socio-éducatif immédiat, où l'école, dont le rôle essentiel est évident, se situe parmi d'autres institutions éducatives péri ou extra-scolaires. C'est notamment dans ce périmètre que toutes les activités du temps libre se déploient. Ainsi, les espaces éducatifs investis par les enfants et les adolescents sont essentiels et complémentaires dans la construction de leur parcours, parce qu'ils contribuent directement à leur formation et plus largement à leur développement.

Les ressources éducatives mobilisables sont étroitement liées à la qualité de l'environnement immédiat des enfants et des jeunes, et notamment au développement des activités, des services et des équipements mis à leur disposition. La notion de ressource renvoie en effet à l'ensemble des moyens mobilisables par les individus et les groupes sociaux pour mener à bien leurs projets. Ces moyens dépendent directement des opportunités offertes par l'environnement territorial, *a fortiori* dans le champ éducatif, mais aussi des capacités des individus à les mobiliser. De ce fait, la qualité des parcours éducatifs des enfants et des jeunes dépend donc d'une multitude de paramètres qui mêlent à la fois les caractéristiques propres à l'individu et à sa famille, ainsi que son mode de vie et le milieu dans lequel il évolue. Les caractéristiques inhérentes aux espaces de vie sont donc importantes, présentant des situations très disparates. Des avantages comme des désavantages peuvent s'y cumuler, ce qui conditionne la nature des pratiques des enfants et des jeunes et ce qui engendre des inégalités dans les parcours éducatifs.

L'espace n'est pas isotrope. En tant que produit social, il comporte des différences qui reproduisent et génèrent des inégalités. En effet, les ressources mobilisables pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des classes d'âge les plus jeunes sont très différentes selon les lieux de résidence et les territoires pratiqués. Les ressources éducatives disponibles et mobilisables dépendent étroitement du degré d'équipement, des services offerts, de la diversité des activités proposées, de la densité des interactions sociales et de la nature des politiques locales mises en œuvre dans les territoires de vie des enfants et des jeunes.

Tous ces éléments révèlent l'intérêt de croiser les caractéristiques des contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes et les politiques de régulation mises en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'accéder à des parcours éducatifs de qualité. L'accessibilité des activités, des services et des équipements éducatifs dépend des contextes territoriaux et de nombreuses études révèlent aujourd'hui de fortes disparités dans la configuration de l'offre. Les disparités socio-spatiales et les écarts dans l'offre de services et d'activités se combinent pour produire d'importantes inégalités dans la mobilisation des ressources éducatives par les enfants et les jeunes et leurs familles. La qualité des parcours individuels en résulte. Ces inégalités peuvent être étudiées selon des variables explicatives classiques telles que le genre, les origines ethnique ou sociale, la génération, mais aussi le territoire. A ce titre, l'espace doit être appréhendé comme une ressource constitutive des inégalités éducatives.

*Olivier DAVID, Professeur des Universités en Géographie.*

## **DOCUMENT 9 : Extrait du rapport des inspections générales sur *La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves***

Rapport IGEN- IGAENR - n°2006-076 Octobre 2006

[...]

### **3.4. Les conditions d'un partenariat efficace**

#### ***3.4.1. Une meilleure définition de la nature des partenariats***

Beaucoup de difficultés s'expliquent par les malentendus qui, souvent, grèvent la notion de partenariat. Celle-ci s'applique, en effet, indistinctement à des pratiques qui traduisent des degrés de collaboration différents entre l'école et ses partenaires et qui peuvent se ramener, globalement, à deux grandes catégories :

- **Un partenariat au service de démarches intégrées.**

C'est celui qui s'établit lorsque l'aide aux devoirs, un travail sur l'expression écrite ou orale, des activités destinées à développer le sens des responsabilités et de la citoyenneté, par exemple dans le domaine culturel ou sportif, l'aide à la parentalité etc. sont conçus et organisés en commun et qu'une complémentarité, voire une continuité, existent entre des partenaires poursuivant, par des méthodes différentes, **des objectifs communs précis.**

Toutes les observations et, notamment les rapports des inspections générales, montrent que ce type de collaboration recueille, en général, les jugements les plus positifs quant à leur efficacité et ne souffre guère le reproche de dispersion ou de perte de temps au détriment des apprentissages fondamentaux, **mieux, qu'ils peuvent les faciliter.**

Au total, dans ce type de partenariat plus « intégré », sans que nul n'abdique ses responsabilités ni la spécificité de ses approches, si l'on est soucieux de la cohérence des démarches éducatives et de l'économie de temps et de moyens qu'appelle la situation des quartiers en difficulté, la « charte de la qualité » pourrait se décliner selon les trois principes suivants : unicité des objectifs, diversité des approches, élaboration en commun des programmes d'action et des critères d'évaluation. On retrouve, appliquées à un travail en commun, les étapes de la démarche de projet, celle qui doit guider, par ailleurs l'élaboration des projets d'école ou d'établissement dont ce type de partenariat peut constituer l'un des volets.

- **Un autre type de partenariat relève davantage de l'échange, de compromis d'intérêts**

L'école apporte alors son aide à l'organisation d'actions qui s'inscrivent dans la poursuite d'objectifs très larges, comme ceux que l'on trouve souvent dans les orientations retenues pour l'application des différents contrats évoqués précédemment, et auxquels ses responsables ne peuvent que souscrire (favoriser l'éducation ou l'épanouissement des jeunes, développer leur sens des responsabilités...).

Il convient, pour être complet, de ne pas ignorer ce type de partenariat qui peut se situer au plan conceptuel, à celui de l'organisation matérielle ou au niveau de la simple diffusion d'informations. Il n'est toutefois pas de même nature et ne saurait exiger de l'école le même engagement ni la même prise de responsabilité dans la recherche d'une cohérence avec ses propres initiatives.

**En résumé, même si beaucoup de nuances doivent être introduites dans cette dichotomie, c'est la confusion de ces deux types de pratiques qui explique bien souvent les difficultés rencontrées et la confusion des rôles des uns et des autres.**

#### ***3.4.2. Une meilleure définition des attentes et des rôles respectifs***

La possibilité de développer le partenariat passe ainsi par une levée des ambiguïtés entre les personnels de l'éducation nationale et les partenaires, par une clarification des attentes de chacun, par la précision des objectifs, par le repérage des convergences et complémentarités, par la définition d'actions communes et complémentaires et le rôle de chacun dans ces actions.

Les personnels de l'éducation nationale doivent distinguer plusieurs types de partenaires :

- les professionnels de rééducation qui peuvent intervenir sur les difficultés et les troubles de l'apprentissage de certains élèves ;
- les professionnels des arts et des sports qui, dans ces domaines, apportent une compétence complémentaire à celle des enseignants ou, plus largement, poursuivent avec d'autres méthodes, des objectifs semblables aux leurs, qu'il s'agisse du travail sur l'expression orale et écrite, des activités dans le domaine de la culture scientifique et technique, de la découverte du patrimoine, ou encore de l'éducation à la citoyenneté à travers le respect de la règle dans les activités sportives ;
- les professionnels médico-sociaux qui peuvent intervenir favorablement sur les conditions de vie des enfants ;
- les professionnels de la police et de la justice qui aident à prévenir les conduites de violence ;
- les partenaires associatifs, plus nombreux et plus divers, qui peuvent suppléer au rôle des parents, par exemple dans l'aide aux devoirs ou dans l'ouverture culturelle, ou favoriser les liens entre les parents et l'école, notamment par leur meilleure connaissance des milieux populaires.

Ces types de partenariat ne doivent pas être confondus. D'une manière générale, il ne s'agit pas d'attendre d'un partenaire ce qu'il ne peut pas apporter et, surtout pas, qu'il se substitue à ce qui fait la mission et le cœur de métier d'un enseignant.

Quant aux partenaires, ils doivent rester dans leur rôle et leur champ de compétence et résister à la tentation de vouloir « faire mieux que les enseignants » dans le domaine des apprentissages scolaires, sous le prétexte, par exemple, même justifié, qu'ils connaîtraient mieux les enfants de milieux populaires.

Bien des méfiances, incompréhensions, attitudes défensives sinon agressives viennent du fait que le champ du partenariat, les attentes et le rôle de chacun n'ont pas été préalablement définis.

[...]

### ***3.4.3. L'inscription des actions partenariales dans les projets d'école et d'établissement : une unicité d'objectifs***

Toutefois, si les principes sont définis au plan national, c'est localement, dans l'élaboration d'actions communes, que le partenariat doit se construire. Et il doit également être formalisé dans les projets d'école et les projets d'établissement. On peut constater que tel n'est pas souvent le cas, car les actions partenariales, surtout celles du domaine périscolaire, sont considérées « à part », non intégrées dans le projet de l'établissement, de sorte que beaucoup de partenariats ne sont pas connus des autorités académiques, voire des personnels de l'établissement non directement impliqués.

Une question particulièrement sensible pour l'éducation nationale, d'ailleurs dans les écoles plus que dans les collèges, est celle de la multiplicité des intervenants extérieurs durant le temps scolaire au sein même des lieux d'enseignement. Beaucoup d'enseignants et de cadres de l'éducation nationale redoutent la dispersion qui en résulte et dénoncent le fait que les « activités » proposées aux élèves le soient au détriment des acquisitions fondamentales. Il ne faudrait pas que ces questions légitimes conduisent les acteurs de l'éducation à se replier sur leur « pré carré » et à refuser d'autres formes utiles de partenariat. C'est pourquoi il convient de distinguer explicitement (notamment dans les projets) partenariat hors temps scolaire et partenariat dans le temps scolaire. L'école doit garder la responsabilité des activités dans le temps scolaire. Les activités hors temps scolaire, quant à elles, peuvent résulter d'une concertation entre l'établissement et ses partenaires et être également prévues par le projet d'école ou d'établissement selon la nature du partenariat, « démarche intégrée », avec ce qu'elle implique d'engagement et de responsabilité partagée ou simple échange de services dans l'organisation d'actions extérieures à l'école.

## **DOCUMENT 10 : Extrait de l'article *Le numérique est-il une chance pour l'éducation prioritaire ?***

Extrait du texte de la journée du 15/05/2013 organisée par l'OZP avec Remi Thibert du Service Veille et Analyse de l'IFE.

[...]

### **Rapport au savoir**

Il existe une tension entre la culture scolaire et la culture numérique des jeunes.

La forme scolaire actuelle (cloisonnée, transmissive) est peu propice à l'utilisation d'outils qui permettent la collaboration.

### **Risques**

Internet rend-il bête ? La question a été posée par N. Carr dans son livre en 2012. Il en veut pour preuve le zapping généralisé, la concentration limitée des jeunes.

La « lecture profonde » est-elle en danger ? L'acquisition de savoir faire en lecture demande du temps d'apprentissage que le numérique vient bousculer avec son exigence d'immédiateté. Le risque existe que l'on devienne des « lecteurs distraits ».

### **Accès au savoir redéfini**

On assiste à une évolution du rapport au savoir, mais aussi à l'autorité et à l'évaluation. L'enseignant se doit d'adopter une posture moins dogmatique, on attend moins de l'élève qu'il apprenne par cœur mais plutôt qu'il développe une méthodologie de tri et d'interprétation de l'information.

Il existe une triangulation entre les technologies numériques, l'éducation informelle (médias, centre de culture, etc.) et les paradigmes pédagogiques.

La trajectoire qui mène au savoir est modifiée, elle devient plus riche et complexe. Il y a une « transmutation des savoirs » : notre façon de penser est modifiée, une pensée nouvelle davantage inscrite dans le présent se fait jour.

Comme le dit Michel Serres, l'intelligence devient « embarquée ». Le bon élève est celui qui est capable de « hacker » le savoir (le manipuler, le modifier, le transformer, le rendre plus opérationnel).

### **Nouveaux lieux d'apprentissage**

Le numérique interroge l'architecture scolaire, on peut le voir à travers deux exemples :

- La transformation du CDI en *learning centre* ou Centre de connaissance et de culture avec une logique transversale et interdisciplinaire.
- L'organisation des salles de classe différentes avec des zones dédiées à des usages spécifiques, où chaque zone utilise des outils numériques (projets Future classroom par ex) :
  - o zone de recherche ;
  - o zone de création ;
  - o zone de présentation ;
  - o zone d'échange et de collaboration ;
  - o zone d'interaction élèves / enseignants ;
  - o zone de développement personnel.

### **Nouvelles façons d'apprendre**

Les façons d'apprendre évoluent du fait de la connexion permanente des individus et également de leur interconnexion. La pensée est moins linéaire et plus visuelle. Les jeunes sont davantage « multitâches ».

Les compétences transversales prennent une importance accrue. Il est davantage attendu que les élèves développent des compétences réflexives, de communication, de collaboration, de partage et apprennent à apprendre. L'innovation et la créativité sont encouragées. Le web 2.0 peut répondre à ces attentes

## **Horizontalité vs. verticalité**

Les relations verticales (d'autorité, hiérarchiques) cèdent le pas aux relations horizontales (entre pairs). Pourtant, la verticalité favorise la co-construction de sens dans la mobilisation scolaire. L'horizontalité peut desservir cette mobilisation scolaire pour les jeunes qui n'ont pas l'occasion d'investir la sphère culturelle d'Internet avec leurs parents. Il faut trouver la juste articulation entre ces deux types de relations.

## **Inégalités**

Le numérique renforce-t-il les inégalités ? Le Centre d'analyses stratégiques (CAS) mentionnait dans son rapport de 2011 l'existence de trois fossés à l'origine de la fracture numérique : un fossé générationnel (qui tend à se résorber, les seniors investissant de plus en plus le numérique), un fossé social (que des politiques volontaristes peuvent aider à combler) et un fossé culturel.

C'est ce dernier qui pose un vrai problème. Les ménages sont fortement équipés en ordinateurs et en accès à Internet. Pourtant les usages ne sont pas les mêmes selon que l'on est dans une famille culturellement favorisée ou défavorisée. Si tous les jeunes ont un usage ludique très important des outils numériques, ce sera l'usage unique pour les uns alors que des usages plus « pédagogiques » ou éducatifs seront développés aussi chez les autres. C'est ce que rapportait Xavier de la Porte avec la notion de savoir « perdre son temps ».

## **En guise de conclusion**

Le numérique n'a pas révolutionné les pratiques pédagogiques, malgré les discours qui ont eu cours depuis plusieurs dizaines d'années. D'après un rapport de l'IGEN de cette année, les ENT qui ont décidément du mal à s'implanter n'ont pas tenu leurs promesses. Ils sont des outils au service de tâches administratives et sont très peu utilisés à des fins pédagogiques. En tout cas, ils n'ont pas changé les pratiques.

L'apparition d'outils de mobilité pourrait favoriser l'émergence d'une pédagogie renouvelée, avec les baladeurs (et la balado-diffusion), les tablettes (on en est encore au stade de l'expérimentation) et les *smartphones*. Ces outils holistiques permettent facilement à tout un chacun de créer, de modifier et de partager les productions. L'élève est davantage mis en situation d'acteur.

La question essentielle est d'ordre pédagogique.

[...]

Il est donc difficile d'affirmer actuellement de manière argumentée que le numérique est réellement une chance pour les ZEP. Mais un constat s'impose : le numérique est partout dans la société et son emprise va se renforçant à une vitesse impressionnante. Il y a là un réel défi que l'école, avec l'aide de ses partenaires, se doit de relever et de réussir et on peut supposer que les élèves en difficulté, qui sont par ailleurs souvent en délicatesse avec les formes scolaires traditionnelles (écrit, transmission du savoir, autorité...), peuvent encore moins que les autres rester en dehors de ce mouvement inexorable.